

Préparer sa famille pour le déménagement

Avant de partir, essayez d'en apprendre le plus possible sur le mode de vie, la culture et l'histoire du pays où vous allez travailler; vous vivrez ainsi une expérience plus enrichissante et vous pourrez mieux vous préparer et préparer votre famille à une vie fort différente à l'étranger. En plus de consulter votre bibliothèque et Internet, vous pouvez vous adresser à l'Office national du film pour emprunter des vidéos que vous regarderez en famille. Des amis, des collègues et d'autres personnes pourront aussi vous offrir des conseils précis sur la vie dans un pays étranger et sur l'adaptation à un milieu différent.

Déménager à l'étranger avec des enfants

Les autorités de l'immigration de la plupart des pays, et notamment celles du Canada, sont vigilantes pour ce qui est des documents accompagnant les enfants qui franchissent une frontière. À moins que l'enfant ne soit en possession d'un passeport canadien valide ou qu'il soit accompagné de ses deux parents naturels, il lui faut des documents spéciaux en plus d'une preuve de citoyenneté.

Si l'enfant voyage en compagnie d'un seul de ses parents, il faudra présenter aux agents d'immigration une lettre de consentement notariée de l'autre parent, plus une copie du décret de divorce ou de séparation s'il y a lieu. La lettre de consentement est obligatoire, même si la garde de l'enfant est confiée au parent qui l'accompagne.

Si vos enfants sont en âge d'aller à l'école, leurs études seront probablement la question la plus importante que vous devrez régler. Il est important de leur trouver une école qui leur convienne avant de quitter le Canada. De plus, si vous voulez faciliter leur adaptation à la nouvelle culture, inscrivez-les à des activités ou à des sports en dehors des heures de classe. Ils se feront des amis et s'intégreront plus facilement.

Soyez conscient du fait qu'un tel changement peut mettre les relations familiales à rude épreuve. Si vous déménagez à l'étranger et que la garde de votre enfant risque de susciter un conflit pendant votre séjour, parlez-en à un avocat avant votre départ. Le MAECI a publié *Enlèvements internationaux d'enfants – Guide à l'intention des parents*, qui pourrait vous être utile. Pour commander cette brochure, consultez la page 28.